

A

**CONVOCAATION DU
CONSEIL COMMUNAL**

Conformément aux articles L1122-11, L1122-12 et L1122-13 du Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation et au Décret du 15 juillet 2021, nous avons l'honneur de vous convoquer à la séance du Conseil qui aura lieu le **lundi 28 mars 2022 à 20h00' au Complexe Sportif, rue du Petit-Bois à Anhée.**

L'ordre du jour de cette assemblée est reproduit ci-après.

ORDRE DU JOUR :

Première – deuxième – troisième convocation.

En séance publique :

Code de la Démocratie Locale et de
la Décentralisation

ART.L1122-11. Le conseil s'assemble toutes les fois que l'exigent les affaires comprises dans ses attributions et au moins dix fois par an. Lorsqu'au cours d'une année, le conseil s'est réuni moins de dix fois, durant l'année suivante, le nombre de conseillers requis pour permettre la convocation du conseil est réduit au quart des membres du conseil communal.

ART.L1122-12. Le conseil est convoqué par le collège communal. Sur la demande d'un tiers des membres en fonction, le collège communal est tenu de le convoquer aux jour et heure indiqués.

ART.L1122-13§1er. Sauf les cas d'urgence, la convocation se fait par écrit et à domicile, au moins sept jours francs avant celui de la réunion; elle contient l'ordre du jour. Ce délai sera toutefois ramené à deux jours francs pour l'application de l'article L1122-17, alinéa 3 ...

ART.L1122-15. Le Conseil est présidé par le Bourgmestre ou celui qui le remplace, sauf lorsqu'un président d'assemblée est désigné en vertu de l'article L1122-34, §3. Il ouvre et clôt la séance.

- 1° Approbation du procès-verbal de la séance précédente
- 2° Arrêtés de police : ratification
- 3° Travaux de consolidation de la voirie dénommée « rue de Henneumont » à Anhée suite à l'effondrement d'un mur, propriété privée – convention de collaboration : ratification
- 4° Mise à disposition à titre gratuit de trois locaux communaux au profit de l'asbl « Comité des Jeunes HLW » - modification de la convention : décisions
- 5° Vente d'une parcelle de terrain à Bioul : décision définitive
- 6° Mise en location de gré à gré d'un terrain communal rue Bauchau à Anhée : décisions
- 7° Mise en location d'un terrain communal rue de la Jonction à Anhée : décisions
- 8° Mise en location d'un bâtiment communal, rue des Artisans, 12 à Maredret (Maison des Artisans) : appel public aux candidats
- 9° Adhésion à la centrale d'achat relative à la réalisation d'audit Ureba et quickscan du BEP : décisions
- 10° Installation de caméras fixes temporaires sur le territoire communal : avis
- 11° Remplacement de la couverture de toiture du complexe sportif du Chérimont à Bioul – marché public : décisions
- 12° Programme Communal de Développement Rural – approbation du rapport annuel 2021 sur l'état d'avancement de l'opération : décisions
- 13° Province de Namur – conseils consultatifs : désignation d'un élu communal
- 14° Plan de Cohésion Sociale 2020-2025 - rapports financier et d'activités 2021 et modification(s) de Plan : approbation
- 15° Demande d'abrogation des schémas d'orientation locaux n°1, 3 et 4B modificatif, couvrant une partie du village d'Anhée : décisions

A huis clos :

- 16° Personnel enseignant : désignations temporaires : ratification.

Par le Collège,

La Directrice générale,
Françoise Septon.

Le Bourgmestre,
Luc Piette.

